

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : CDC Habitat Social : réhabilitation de la résidence "Les Chênes Verts" au Rove.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SA d'HLM CDC Habitat Social domiciliée 22 allée Ray Grassi 13008 Marseille sollicite une subvention de 138 393 € pour accompagner les travaux de réhabilitation de la résidence "Les Chênes Verts" avenue des Bastides au Rove (13740).

Construite en 1987, la résidence "Les Chênes Verts" est composée de 32 villas individuelles accolées en R+1 et de 12 logements collectifs au sein de deux bâtiments R+2, pour un total de 44 logements locatifs sociaux.

Le projet retenu par la société, dont le détail par postes vous est présenté en annexe, intéresse pour les travaux énergétiques éligibles à l'aide départementale, une amélioration de l'isolation thermique des bâtiments et des villas ainsi qu'un remplacement des installations de chauffage et de ventilation.

L'étude thermique, actualisée en juillet 2020, prévoit des économies sur les consommations d'énergie supérieures à 40% au terme des travaux projetés, de l'ordre de - 56 % pour les villas et - 43 % pour les bâtiments collectifs (passage d'une étiquette énergie E à C).

Le programme intègre également des interventions éligibles à une participation du Département au titre des adaptations à l'âge ou au handicap.

Le projet a été présenté à l'amicale des Chênes Verts et une information des locataires sera réalisée avant le démarrage des travaux, prévu en octobre 2020. Une revalorisation au niveau des montants plafonds des loyers, limitée à 5%, sera appliquée à l'issue des travaux.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à un montant TTC de 2 237 307 €, soit 50 848 € par logement, les dépenses éligibles à l'aide départementale s'élevant pour leur part à 976 622 € TTC, montant auquel pourrait être associée une subvention d'un montant de 138 393 € représentant 14,17 % de ces dernières.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

